

QUE SIGNIFIENT LES DROITS FONDAMENTAUX POUR LES CITOYENS DE L'UE?

RÉSUMÉ

ENQUÊTE SUR LES DROITS FONDAMENTAUX

2

Ce que les gens pensent
et savent des droits humains

6

Points de vue sur le fonctionnement
de la société démocratique
et la participation politique

12

Bonne administration
et corruption dans les services publics

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2021

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel dont l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.

Ni l'Agence ni aucune personne agissant au nom de l'Agence n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2021

Print	ISBN 978-92-9461-115-4	doi:10.2811/864716	TK-01-20-642-FR-C
PDF	ISBN 978-92-9461-083-6	doi:10.2811/155636	TK-01-20-642-FR-N

Crédits photo:

Couverture: © iStock/filadendron

Page 5: © FRA

Page 6: © iStock/Vladimir Vladimirov

Page 10: © iStock/miodrag ignjatovic

Page 11: à gauche, © iStock/Chris Ryan; à droite, © iStock/Zolnierenk

Page 12: © iStock/notwaew

Page 13: à gauche, © iStock/Martinbowra; à droite, © iStock/urbazon

Page 16: © iStock/mediaphotos

L'Union européenne (UE) est fondée sur les valeurs de démocratie, d'État de droit et de respect des droits humains. Cependant, ces valeurs, ainsi que les discussions sur les droits fondamentaux au niveau de l'UE et à celui des États membres, peuvent sembler éloignées de la vie quotidienne des citoyens.

Dans cet esprit, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a examiné la compréhension, les connaissances et l'expérience, dans la pratique, des citoyens au sujet de leurs droits fondamentaux. Les données qui en résultent fournissent des témoignages complets et comparables sur ces aspects.

Le présent résumé décrit les principaux enseignements tirés des recherches de la FRA. Ces informations visent principalement à informer les institutions de l'UE, les gouvernements et les institutions des États membres, ainsi que les défenseurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile, de la place des droits fondamentaux dans les sociétés de l'UE, telle qu'elle transparaît dans les opinions et les expériences des citoyens.

Ces informations sont essentielles pour ceux qui croient à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et une conception «ascendante». Les personnes dont le travail couvre les droits fondamentaux peuvent utiliser ces données pour enrichir, mais aussi remettre en question leurs propres hypothèses au sujet des opinions et des expériences du public.

Les conclusions peuvent également contribuer aux actions relatives aux droits fondamentaux, et être finalement utilisées pour influencer favorablement l'application pratique des droits.

Remarque sur la terminologie

L'expression «droits fondamentaux» désigne les «droits humains» dans le contexte interne de l'UE. Dans l'enquête, l'expression «droits humains» est employée dans certaines questions, parce que les répondants au questionnaire comprenaient plus facilement cette expression. Le présent résumé utilise les deux expressions de manière interchangeable.

Enquête sur les droits fondamentaux: principaux faits

L'enquête sur les droits fondamentaux a permis de collecter des données dans 29 pays: les 27 États membres de l'UE (EU-27), le Royaume-Uni (encore membre de l'UE lors de la collecte des données) et la Macédoine du Nord (seul pays non membre de l'UE doté d'un statut d'observateur auprès de la FRA au moment de la conception de l'enquête).

Au total, l'enquête a recueilli des données auprès de 34 948 répondants. Un échantillon représentatif de répondants a participé dans chaque pays. Il était compris entre 1 000 personnes environ dans la plupart des pays et 3 000 environ en Allemagne et en France.

L'enquête sur les droits fondamentaux a été réalisée en ligne en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en Estonie, en Finlande, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède. Dans d'autres pays, les enquêteurs ont contacté les répondants en personne. Les entretiens ont eu lieu entre janvier et octobre 2019.

Les résultats sont représentatifs, au niveau de l'UE et à celui de chaque pays, de la population âgée de 16 ans ou plus, résidant habituellement dans le pays où elle a participé à l'enquête.

CE QUE LES GENS PENSENT ET SAVENT DES DROITS HUMAINS

La plupart des gens pensent que les droits humains sont importants pour créer une société plus juste, mais les personnes socialement défavorisées sont moins susceptibles de ressentir les incidences bénéfiques des droits humains.

AVIS 1 DE LA FRA

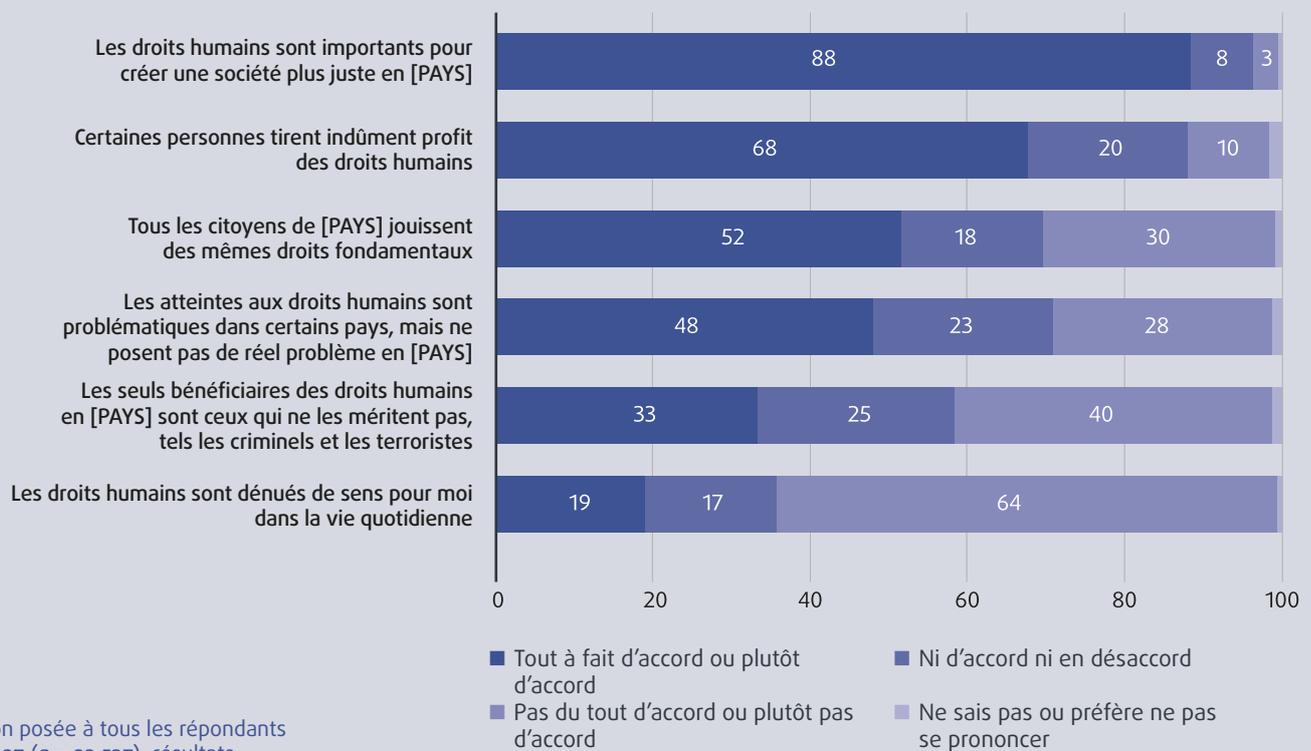
L'UE et ses États membres devraient prendre des mesures ciblées pour faire en sorte que ceux qui ont du mal à «joindre les deux bouts» (et sont plus susceptibles de penser que chacun ne jouit pas des mêmes droits fondamentaux) soient effectivement informés de leurs droits et des moyens de les revendiquer. Ils devraient également prendre des mesures visant à sensibiliser davantage à ces droits les personnes possédant un niveau d'études inférieur. Les États membres de l'UE qui appliquent de telles mesures à l'échelle nationale devraient envisager d'utiliser les mécanismes de financement disponibles de l'UE et d'associer les acteurs nationaux concernés, en particulier les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les institutions de médiation.

Ces mesures devraient inclure des efforts pour faire connaître, promouvoir et rendre accessibles les droits fondamentaux auxquels les personnes ont droit. Les États membres pourraient envisager différentes enceintes et différents canaux pour assurer une communication efficace sur les droits, ciblant des groupes sociaux spécifiques et utilisant les réseaux sociaux parallèlement aux médias traditionnels, en coopération étroite avec les organisations de la société civile.

- ★ Près de 9 personnes sur 10 (88 %) dans l'UE pensent que les droits humains sont importants pour créer une société plus juste dans leur pays. Cette moyenne reflète des pourcentages nationaux compris entre un «minimum» de 76 % en Hongrie et un «maximum» de 96 % à Malte. En outre, près des deux tiers des répondants (64 %) ne sont pas d'accord avec la déclaration «les droits humains sont dénués de sens pour moi dans la vie quotidienne». Cela montre que les citoyens de l'UE sont largement convaincus que les droits humains peuvent jouer un rôle utile et significatif dans leur vie.
- ★ Dans le même temps, près de 7 Européens sur 10 (68 %) pensent que certains tirent indûment profit des droits humains. Un tiers des répondants (33 %) approuvent l'affirmation selon laquelle «les seuls bénéficiaires des droits humains sont ceux qui ne les méritent pas, tels les criminels et les terroristes».
- ★ Les résultats révèlent un lien entre les niveaux de revenus et d'études des personnes et leurs opinions sur les droits humains. Les personnes qui déclarent lutter pour joindre les deux bouts avec les revenus de leur ménage (et ont du mal à acheter les choses dont elles ont besoin) et celles dont le niveau d'études atteint est, au mieux, le premier cycle de l'enseignement secondaire sont moins susceptibles de penser que tous les citoyens de leur pays jouissent des mêmes droits humains. Dans le même temps, elles estiment également que certains individus tirent indûment profit des droits humains.
- ★ À titre d'exemple, 44 % des personnes qui ont du mal à joindre les deux bouts sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle «les seuls bénéficiaires des droits humains sont ceux qui ne les méritent pas, tels les criminels et les terroristes». En comparaison, 27 % des personnes dont les revenus actuels sont largement suffisants partagent cet avis. En outre, 38 % des personnes âgées de 65 ans et plus sont d'accord avec cette affirmation, contre 27 % des 16-29 ans. Parallèlement, 43 % des personnes qui connaissent depuis longtemps de graves restrictions de leurs activités habituelles (telles les personnes handicapées ou souffrant de problèmes de santé chroniques) sont d'accord avec cette affirmation, contre 32 % des personnes qui ne sont pas confrontées à de telles restrictions.

- ★ Dans 11 des 27 États membres de l'UE, 50 % des répondants au moins sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les violations des droits humains ne posent pas de réel problème dans leur pays, mais se produisent «ailleurs».
- ★ Selon la ventilation des résultats en fonction des caractéristiques socio-démographiques, les personnes qui éprouvent des «difficultés» ou de «grandes difficultés» à joindre les deux bouts sont moins susceptibles d'être d'accord (ou tout à fait d'accord) avec l'affirmation selon laquelle les violations des droits humains ne posent pas de réel problème dans leur pays: 43 % approuvent cette affirmation, contre 54 % des personnes qui parviennent «facilement» ou «très facilement» à joindre les deux bouts. Les hommes sont également plus enclins à exprimer ce point de vue (52 %) que les femmes (44 %).

FIGURE 1 — POINTS DE VUE SUR CERTAINS ASPECTS DES DROITS HUMAINS (EU-27, %)



Note:
Question posée à tous les répondants de l'EU-27 (n = 32 537); résultats pondérés.

Source: FRA, enquête sur les droits fondamentaux 2019 [collecte de données en coopération avec l'Office néerlandais des statistiques (CBS) (NL), le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) (LU) et l'Office autrichien des statistiques (AT)].

«L'Estonie est un pays où les droits humains sont généralement respectés, mais, selon moi, le problème vient du fait que les personnes à faibles revenus (retraités, personnes handicapées) ont du mal à s'en sortir.»

(Homme âgé de 16 à 29 ans, répondant à l'enquête, Estonie)

Conformément au nouveau programme stratégique 2019-2024 de l'UE ¹, la construction d'une Europe juste et équitable, qui s'appuie sur la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux ², est une priorité essentielle de l'UE, parallèlement à la «transition juste» vers un avenir vert et durable ³. Dans le contexte de ces engagements, le fait d'être au chômage et de vivre dans des conditions de pauvreté et d'exclusion sociale nuit à la pleine jouissance des droits.

¹ Conseil européen (2019), «Un nouveau programme stratégique 2019-2024».

² Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne, «Proclamation interinstitutionnelle sur le socle européen des droits sociaux», Bruxelles, 13 décembre 2017 (JO C 428 du 13.12.2017, p. 10). Le socle européen des droits sociaux réunit 20 principes qui confèrent aux citoyens de l'UE des droits nouveaux et plus efficaces. Il couvre trois domaines clés: l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, les conditions de travail équitables, et la protection sociale et l'inclusion sociale (le principe 3, relatif à l'égalité des chances, dispose que toute personne a droit à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances en matière d'emploi, de protection sociale, d'éducation et d'accès aux biens et aux services à la disposition du public).

³ Voir Commission européenne (2020), «Launching the Just Transition Mechanism — for a green transition based on solidarity and fairness» [Lancement du mécanisme pour une transition juste — pour une transition verte fondée sur la solidarité et l'équité].

La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est directement pertinente dans le cadre de la mise en œuvre du droit de l'UE. Plusieurs droits énoncés dans la charte seront difficiles à respecter concernant les groupes les plus marginalisés de l'UE (socialement et économiquement), ce qui est illustré par les résultats de plusieurs questions de l'enquête. Un certain nombre de droits consacrés par la charte sont pertinents: la dignité humaine (article 1), la liberté professionnelle et le droit de travailler (article 15), l'égalité entre femmes et hommes (article 23), la non-discrimination (article 21), la sécurité sociale et l'aide sociale (article 34), la protection de la santé (article 35) et la liberté de circulation et de séjour (article 45), pour n'en citer que quelques-uns.

Le droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial (article 47 de la charte) est également pertinent quand on examine les résultats de l'enquête. L'accès à la justice est compromis lorsque des citoyens (notamment ceux qui appartiennent à des groupes marginalisés, tels les individus qui ne parviennent pas à s'en sortir financièrement) perçoivent l'équilibre des pouvoirs d'un système comme étant «étranger» à leur vie quotidienne, ce qui est aggravé par le manque de connaissances sur les droits et les moyens d'accéder à ces droits.

La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est moins connue que d'autres instruments internationaux de protection des droits humains, et cette connaissance dépend du niveau d'études des personnes.

AVIS 2 DE LA FRA

À la suite des conclusions du Conseil de l'UE de 2019 sur la charte, les États membres de l'UE devraient réfléchir à la meilleure manière de fournir au public des «informations accessibles» sur les droits fondamentaux consacrés par la charte. Cela aiderait également les acteurs nationaux des droits humains dans leurs efforts de sensibilisation à la charte et d'amélioration de son application.

Dans le cadre de la promotion de la charte, l'UE devrait soutenir un échange régulier entre les États membres de l'UE sur les pratiques et les enseignements tirés afin de favoriser une sensibilisation accrue à la charte et une meilleure connaissance de cette dernière, notamment dans les États membres où l'enquête sur les droits fondamentaux révèle une moindre sensibilisation. Cela pourrait s'inscrire dans le cadre de l'engagement actuel de mener un dialogue annuel sur la charte, pris au niveau du groupe «Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes» (FREMP) du Conseil.

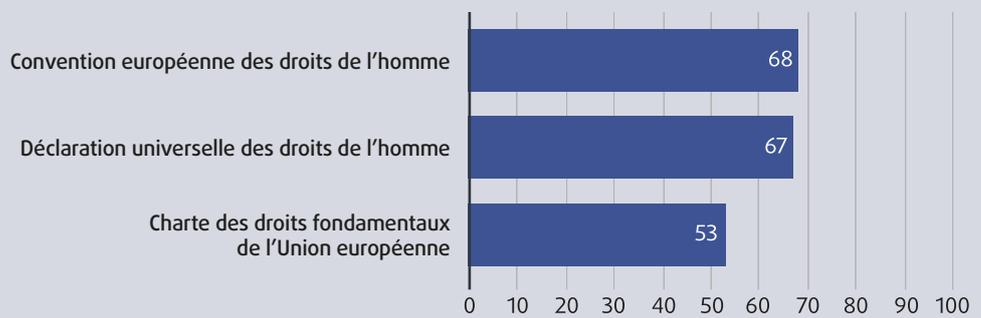
- ★ Une personne sur deux (53 %) a entendu parler de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La charte est moins connue que la convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la déclaration universelle des droits de l'homme.

Cette observation est peu surprenante si l'on considère que la CEDH a plus de 70 ans, alors que la charte, adoptée il y a vingt ans, est «jeune» en comparaison. Toutefois, selon les données recueillies, l'écart entre la connaissance de la charte et celle de la CEDH est plus réduit dans les pays qui ont rejoint le Conseil de l'Europe dans les années 90 et où la CEDH est appliquée depuis moins longtemps.

- ★ Les personnes ayant un faible niveau d'études sont moins susceptibles d'avoir entendu parler de l'un des trois instruments internationaux de protection des droits humains cités dans l'enquête, à savoir la déclaration universelle des droits de l'homme, la convention européenne des droits de l'homme et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.
- ★ Outre l'éducation des personnes, d'autres caractéristiques sociodémographiques sont associées à une moindre connaissance des instruments de protection des droits humains cités dans l'enquête: les difficultés de certains ménages à joindre les deux bouts avec leurs revenus actuels, un âge plus avancé (65 ans et plus), et le fait d'être au chômage ou à la retraite.

La charte est l'un des instruments juridiquement contraignants les plus modernes et les plus complets en matière de droits humains. Elle a la même valeur juridique que les traités de l'Union. L'article 51 de la charte impose à l'UE et aux États membres, lorsqu'ils agissent dans le cadre du droit de l'UE, de respecter les droits, d'observer les principes et de promouvoir l'application des dispositions de la charte. Les **conclusions du Conseil de l'UE de 2019 sur la charte** invitent les États membres à renforcer les activités de sensibilisation et de formation concernant la charte parmi les principaux acteurs des droits humains, tout en reconnaissant le rôle de la FRA à cet égard. Dans ses conclusions, le Conseil souligne également qu'il importe de permettre au «grand public» d'avoir accès à des informations sur les droits consacrés par la charte.

FIGURE 2 – CONNAISSANCE DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS (EU-27, %)



Note:
Question posée à tous les répondants de l'EU-27 invités à remplir la section «Sensibilisation aux droits et responsabilités» de l'enquête (n = 24 354); résultats pondérés.

Source: FRA, enquête sur les droits fondamentaux 2019 [collecte de données en coopération avec le CBS (NL), le CTIE (LU) et l'Office autrichien des statistiques (AT)].



POINTS DE VUE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE ET LA PARTICIPATION POLITIQUE

Les jeunes attachent moins d'importance que les groupes plus âgés à divers aspects du fonctionnement des sociétés démocratiques abordés dans l'enquête.

AVIS 3 DE LA FRA

Afin de renforcer l'implication des jeunes dans le fonctionnement de la société démocratique, en tant que pilier essentiel de la jouissance des droits fondamentaux, la Commission européenne et les États membres devraient tenir compte des résultats de l'enquête (qui montrent que les jeunes âgés de 16 à 29 ans attachent moins d'importance aux aspects clés de la démocratie) lors de la mise en œuvre de la **stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse** 2019-2027. Cette stratégie prévoit, au niveau de l'UE, «le renforcement de la participation des jeunes à la vie démocratique, notamment l'accès à des informations de qualité validées par des sources fiables, et la promotion de la participation aux élections européennes ainsi qu'à d'autres élections». Il est important que les jeunes soient directement associés à ce processus.

L'UE et ses États membres devraient tenir compte de l'évolution des modèles d'engagement politique des jeunes et explorer de nouveaux moyens d'impliquer les jeunes dans toute l'Europe et de communiquer efficacement avec eux.



- ★ Parmi les citoyens, 86 % pensent que des élections libres et régulières sont très importantes pour la démocratie. Dans l'ensemble, au moins trois personnes sur cinq attachent une grande importance à chacun des six éléments de la démocratie cités dans l'enquête. Les résultats vont de 60 à 86 %, en fonction de l'aspect étudié. (Pour une liste des questions précises posées, voir ci-après l'encadré.)
- ★ Les jeunes de 16 à 29 ans attachent systématiquement une moindre importance aux six aspects de la démocratie abordés dans l'enquête, par rapport aux groupes plus âgés. À titre d'exemple, les jeunes (58 %) accordent moins d'importance à des questions telles que la liberté des partis d'opposition de critiquer le gouvernement que les groupes plus âgés (70 % des personnes âgées de 54 à 64 ans et 69 % des personnes âgées de 65 ans ou plus).
- ★ L'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne impose à l'UE de prendre des mesures pour encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe. La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027, qui constitue le cadre de la coopération européenne dans le domaine de la politique de la jeunesse, encourage la participation des jeunes à la vie démocratique, tout en soutenant leur engagement social et civique. En outre, la **résolution du Parlement européen du 15 janvier 2020 sur la position du Parlement européen concernant la conférence sur l'avenir de l'Europe** estime que la garantie de la participation des jeunes sera un élément essentiel des incidences durables de la conférence, et demande que des manifestations spécifiquement destinées à la jeunesse soient organisées dans ce contexte.



Questions posées

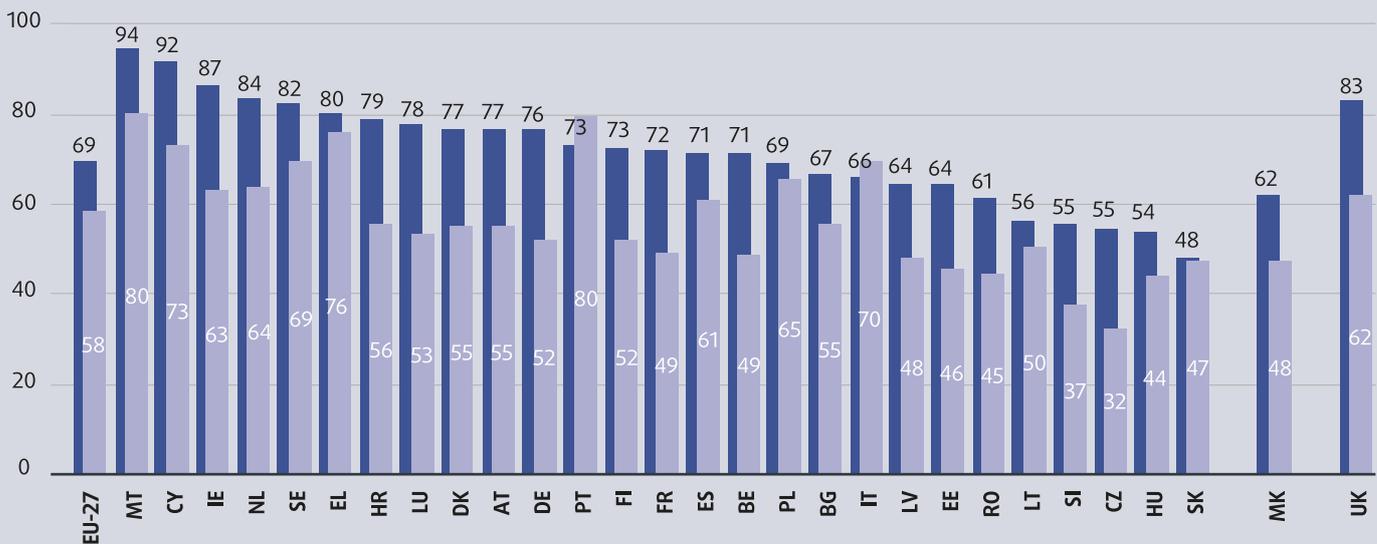
Selon vous, quelle est l'importance des éléments suivants pour la démocratie?

- Que les élections soient libres et régulières
- Que les électeurs discutent de politique avec d'autres personnes avant de décider pour qui voter
- Que les partis d'opposition soient libres de critiquer le gouvernement
- Que les reportages des médias soient exempts de toute influence gouvernementale
- Que les droits des groupes minoritaires soient protégés

- Que les citoyens aient le dernier mot au sujet des questions politiques les plus importantes en votant directement lors de référendums

Les personnes interrogées pouvaient répondre à chaque question en choisissant une valeur comprise entre «1 – Pas du tout important» et «7 – Extrêmement important». De plus, les répondants qui ne sélectionnaient pas l'une de ces catégories de réponse avaient la possibilité de répondre «Préfère ne pas se prononcer» ou «Ne sais pas».

FIGURE 3 – PERSONNES ÂGÉES DE 16 À 29 ANS ET DE 65 ANS ET PLUS, QUI CONSIDÈRENT QUE LA LIBERTÉ DES PARTIS D'OPPOSITION DE CRITIQUER LE GOUVERNEMENT REVÊT UNE GRANDE IMPORTANCE, PAR PAYS (%)^{a b}



Notes:

^a Question posée à tous les répondants de l'EU-27, du Royaume-Uni et de la Macédoine du Nord invités à remplir la section «Sensibilisation aux droits et responsabilités» de l'enquête ($n = 26\ 045$); résultats pondérés.

^b Les répondants pouvaient répondre à chaque question en choisissant une valeur comprise entre «1 – Pas du tout important» et «7 – Extrêmement important». De plus, ceux qui ne sélectionnaient pas l'une de ces catégories de réponse avaient la possibilité de répondre «Préfère ne pas se prononcer» ou «Ne sais pas». Les résultats ci-dessus sont basés sur la sélection des valeurs 6 ou 7 sur l'échelle de 7 points.

Source: FRA, enquête sur les droits fondamentaux 2019 [collecte de données en coopération avec le CBS (NL), le CTIE (LU) et l'Office autrichien des statistiques (AT)].

Les citoyens croient en des principes démocratiques, mais sont trop nombreux à se sentir «laissés-pour-compte» par la politique dominante et les responsables politiques des partis traditionnels.

AVIS 4 DE LA FRA

Afin d'améliorer la participation politique dans l'UE, des efforts concertés sont nécessaires pour répondre à l'observation exprimée par une majorité de répondants à l'enquête («les partis et les responsables politiques traditionnels ne se soucient pas des gens comme moi»). Cela se reflète également dans l'observation selon laquelle les citoyens ont le sentiment que leurs chances d'emploi sont réduites s'ils n'appartiennent pas au parti politique au pouvoir. L'UE et les États membres doivent accorder une attention particulière aux groupes de la société qui se sentent les plus éloignés des processus démocratiques, telles les personnes qui ont du mal à vivre avec leurs revenus actuels.

Les «dialogues avec les citoyens» et les consultations connexes sont des outils d'engagement bien établis au sein de l'UE. Ils permettent d'atteindre différents groupes de la société en ce qui concerne les questions politiques importantes. Toutefois, ces outils doivent être repensés de manière significative afin de toucher les personnes économiquement défavorisées et de s'engager systématiquement auprès d'elles.

Une société civile dynamique, aux côtés de médias indépendants, pluralistes et responsables, reposant sur la liberté d'expression, a besoin du soutien de l'UE et des États membres qui vont jouer un rôle dans le renforcement de l'engagement démocratique en tant que moyen de défendre les droits fondamentaux.

- ★ La majorité des citoyens de l'UE (60 %) sont d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait que les partis et les responsables politiques traditionnels ne s'intéressent pas à eux.
- ★ Le sentiment exprimé par de nombreux répondants («les partis et les responsables politiques traditionnels ne se soucient pas des gens comme moi») est plus fréquent chez les personnes qui ont du mal à vivre avec les revenus de leur ménage, qui ont achevé tout au plus le premier cycle de l'enseignement secondaire, ou qui connaissent depuis longtemps de graves restrictions de leurs activités habituelles (en raison d'un handicap ou de problèmes de santé chroniques). À titre d'exemple, 73 % des personnes qui éprouvent des difficultés ou de grandes difficultés à joindre les deux bouts avec les revenus actuels de leur ménage sont d'accord avec cette affirmation. En comparaison, 45 % des personnes qui parviennent «facilement» ou «très facilement» à joindre les deux bouts sont d'accord.
- ★ Parmi les répondants, 63 % pensent que les personnes ont de meilleures chances d'être embauchées si elles appartiennent au parti politique au pouvoir. Les résultats révèlent que les opinions des citoyens à ce sujet varient fortement selon les États membres de l'UE. Il est intéressant de noter que ces opinions sont plus répandues chez les personnes qui ont du mal à joindre les deux bouts.

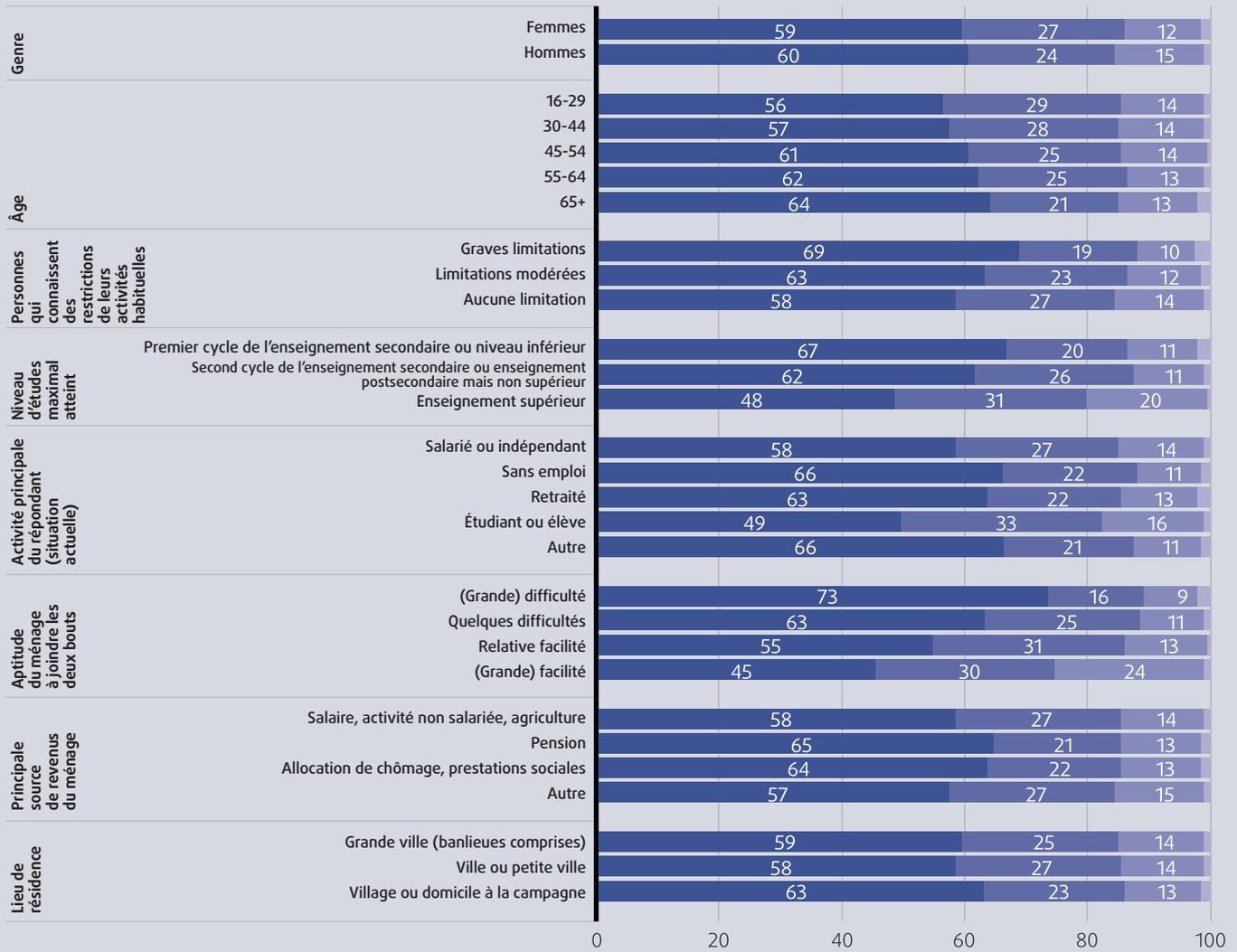
La démocratie est, avec les droits humains et l'État de droit, l'un des trois piliers fondateurs de l'UE. Ces trois piliers font partie des valeurs fondamentales de l'UE, telles qu'énoncées à l'article 2 du traité UE. La séparation des pouvoirs, les libertés politiques, la transparence et la responsabilité sont des principes internationalement reconnus d'une démocratie établie de longue date et fonctionnant correctement. Les droits de l'homme, ou, de manière similaire, les droits fondamentaux (tels qu'ils sont mentionnés dans le contexte interne de l'UE), sont essentiels au bon fonctionnement des sociétés démocratiques dans l'UE.

Le programme «**Europe pour les citoyens**» de l'UE, qui vise à améliorer les conditions de la participation civique et démocratique des citoyens au niveau de l'Union, constitue un élément important de la boîte à outils de l'UE pour encourager l'engagement démocratique. La **conférence sur l'avenir de l'Europe** est un exercice démocratique paneuropéen majeur qui vise un engagement plus efficace auprès des citoyens européens. Il s'agit d'un autre mécanisme par lequel l'UE s'efforce d'engager le dialogue avec les citoyens au sujet des processus démocratiques, conformément aux principes relatifs aux droits des citoyens énoncés dans la charte, tels le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen (article 39) et le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales (article 40).

«Les droits humains sont respectés si vous avez des contacts politiques. Une personne ordinaire n'est pas protégée.»

(Femme, 65 ans et plus, répondante à l'enquête, Espagne)

FIGURE 4 — POINTS DE VUE SUR LA DÉCLARATION «LES PARTIS ET LES RESPONSABLES POLITIQUES TRADITIONNELS NE SE SOUCIENT PAS DES GENS COMME MOI», SELON LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES SÉLECTIONNÉES (EU-27, %) ^{a b}



- Notes:
- ^a Question posée à tous les répondants de l'EU-27 invités à remplir la section «Sensibilisation aux droits et responsabilités» de l'enquête (n = 24 354); résultats pondérés.
 - ^b Pour de plus amples informations sur les variables sociodémographiques utilisées dans l'analyse, voir l'annexe I du rapport principal.
- Tout à fait d'accord ou plutôt d'accord
 Ni d'accord ni en désaccord
- Pas du tout d'accord ou plutôt pas d'accord
 Ne sais pas ou préfère ne pas se prononcer

Source: FRA, enquête sur les droits fondamentaux 2019 [collecte de données en coopération avec le CBS (NL), le CTIE (LU) et l'Office autrichien des statistiques (AT)].

Un quart des citoyens pensent que le pouvoir judiciaire n'est pas indépendant, et une personne sur cinq pense que les ONG et les organisations caritatives peuvent subir une intimidation de la part du gouvernement.

AVIS 5 DE LA FRA

La conclusion selon laquelle un peu plus d'un citoyen de l'UE sur quatre pense que les juges de son pays ne peuvent accomplir leur travail sans la moindre influence gouvernementale (cette proportion atteignant une personne sur deux dans certains États membres) révèle que des mesures concrètes sont nécessaires pour renforcer la confiance du public dans l'indépendance du pouvoir judiciaire. Sans une telle confiance, les principes démocratiques essentiels et les droits fondamentaux, tels le droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial, ainsi que le droit à l'égalité et à une bonne administration, sont menacés.

Les conclusions de l'enquête indiquent également qu'une personne sur cinq pense que les ONG et les organisations caritatives peuvent subir une intimidation de la part du gouvernement. En conséquence, il est essentiel que les États membres fassent respecter les libertés et les droits des acteurs de la société civile.

L'UE et ses États membres devraient réunir systématiquement des données indépendantes et solides sur l'opinion publique au sujet de l'indépendance de la justice, ainsi que sur la capacité des ONG et des organisations caritatives à fonctionner sans la moindre influence gouvernementale. La Commission et les autres institutions de l'UE, ainsi que les États membres, disposeront ainsi de données probantes supplémentaires pour formuler des mesures de suivi. Ces données peuvent également contribuer à des initiatives importantes, telles que l'évaluation annuelle de l'État de droit dans les États membres par la Commission.

- ★ Une personne sur quatre (27 %) dans l'UE pense que, dans son pays, les juges peuvent «rarement» ou ne peuvent «jamais» accomplir leur travail sans la moindre influence gouvernementale. Les résultats sont compris entre 47 % en Croatie et 11 % au Danemark et en Finlande.
- ★ Pour 37 % des citoyens de l'UE, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations caritatives sont toujours ou presque toujours en mesure de faire leur travail sans subir d'intimidation de la part du gouvernement, et pour 34 % d'entre eux, c'est parfois le cas. Une personne sur cinq (21 %) estime que cela n'est jamais le cas ou est rarement possible.

Conformément à l'article 47 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial), des tribunaux indépendants sont essentiels pour garantir une protection juridictionnelle effective des droits fondamentaux. La protection juridictionnelle effective, qui est à la fois un droit fondamental et un principe général du droit de l'UE, «concrétise la valeur de l'État de droit», comme l'a souligné la Cour de justice de l'Union européenne dans sa jurisprudence relative à l'article 19, paragraphe 1, du traité UE, par exemple dans l'affaire C-64/16, **Associação Sindical dos Juizes Portugueses** (arrêt du 27 février 2018, point 32).

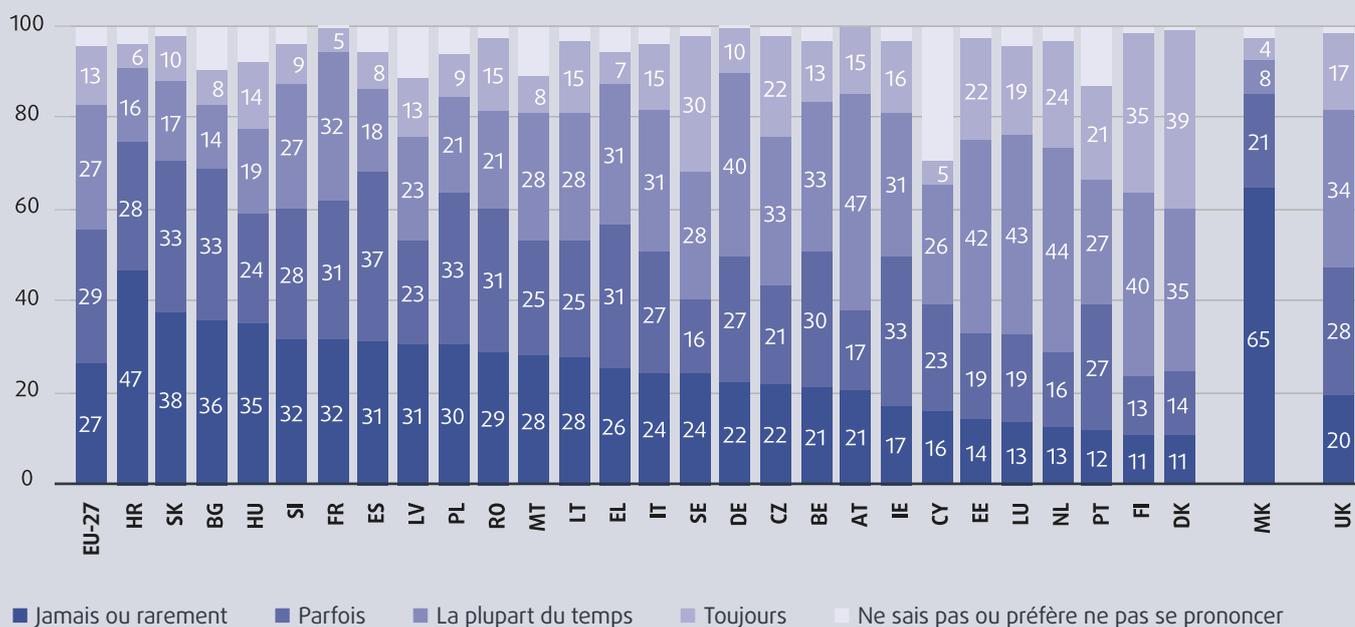
«À la base, il faut des relations pour être nommé juge, de sorte que l'influence commence dès ce stade.»

(Femme âgée de 45 à 54 ans, participante du groupe cible, Bulgarie)

Aucune démocratie ne peut fonctionner sans société civile active, comme le souligne la communication de la Commission intitulée «Renforcement de l'état de droit au sein de l'Union», publiée en juillet 2019. Dans ce contexte, la charte inclut les droits à la liberté de réunion et d'association (article 12) et à la liberté d'expression et d'information (article 11). Ces droits s'appliquent aux États membres de l'UE lorsqu'ils agissent dans le champ d'application du droit européen, et revêtent une importance particulière de par leurs liens avec les organisations de la société civile dans l'UE.



FIGURE 5 — PERCEPTIONS RELATIVES À LA CAPACITÉ DES JUGES À EXERCER LEUR FONCTION SANS INFLUENCE GOUVERNEMENTALE, PAR PAYS (%)^{a b}



Notes:

- ^a Question posée à tous les répondants de l'EU-27, du Royaume-Uni et de la Macédoine du Nord invités à remplir la section «Sensibilisation aux droits et responsabilités» de l'enquête (n = 26 045); résultats pondérés.
- ^b Les catégories de réponses utilisées dans l'enquête étaient «Jamais», «Rarement», «Parfois», «La plupart du temps», «Toujours», «Préfère ne pas se prononcer» et «Ne sais pas». Dans la figure, certaines catégories initiales ont été combinées, comme indiqué dans les intitulés de catégorie.

Source: FRA, enquête sur les droits fondamentaux 2019 [collecte de données en coopération avec le CBS (NL), le CTIE (LU) et l'Office autrichien des statistiques (AT)].



BONNE ADMINISTRATION ET CORRUPTION DANS LES SERVICES PUBLICS

Les personnes qui ont le plus besoin de services de qualité fournis par l'administration publique, telles les personnes souffrant de problèmes de santé de longue durée, déclarent être confrontées à des difficultés particulières.

AVIS 6 DE LA FRA

Les États membres de l'UE devraient veiller à ce que les informations sur les droits des citoyens en matière de services publics soient fournies en temps utile et accessibles à tous. Ils devraient accorder une attention particulière aux groupes les plus susceptibles d'avoir besoin de tels services, telles les personnes souffrant de problèmes de santé de longue durée ou de handicaps, y compris les personnes âgées.

- ★ En ce qui concerne les problèmes rencontrés avec l'administration publique et les autorités locales, les personnes indiquent le plus souvent que le traitement de leur dossier a pris beaucoup de temps et qu'elles ont éprouvé des difficultés à trouver des informations pertinentes.
- ★ Les personnes qui connaissent depuis longtemps des restrictions de leurs activités habituelles (en raison d'un handicap ou de problèmes de santé chroniques), ainsi que celles ayant un faible niveau d'études ou des moyens économiques limités, éprouvent davantage de difficultés à trouver des informations sur les services fournis par l'administration publique et les autorités locales.

- ★ Une personne sur dix (11 %) estime qu'elle n'a pas été traitée de la même manière que les autres par l'administration publique.

À titre d'exemple, 17 % des personnes qui éprouvent des difficultés ou de grandes difficultés à joindre les deux bouts pensent qu'elles n'ont pas été traitées de la même manière que les autres par l'administration publique ou les autorités locales. En comparaison, 8 % des personnes qui parviennent facilement ou très facilement à joindre les deux bouts partagent cet avis.

- ★ Les personnes qui connaissent depuis longtemps de graves restrictions de leurs activités habituelles (en raison d'un handicap ou de problèmes de santé chroniques) sont plus susceptibles de rencontrer des problèmes liés aux services fournis par l'administration publique et les autorités locales: 54 %, contre 39 % pour les personnes non confrontées à de telles restrictions. De même, les personnes qui ont du mal à vivre avec les revenus de leur ménage sont plus susceptibles d'être confrontées à de tels problèmes: 48 %, contre 39 % des personnes qui parviennent assez facilement ou très facilement à joindre les deux bouts.



«En tant que mère d'un enfant handicapé, il est consternant de constater le peu d'aide et de conseils que vous recevez en ce qui concerne les droits, les possibilités, etc.»

(Femme âgée de 30 à 44 ans, répondante à l'enquête, Danemark)



Toutefois, les personnes ayant un niveau d'études élevé sont également plus nombreuses à signaler des problèmes liés aux services fournis par l'administration publique et les autorités locales, par rapport aux personnes ayant achevé tout au plus le premier cycle de l'enseignement secondaire. Cette observation peut refléter le fait que les personnes plus instruites ont des attentes plus élevées en matière de prestation de services.

Le droit à une bonne administration, tel qu'il est énoncé à l'article 41 de la charte, est un droit fondamental qui fait partie intégrante de l'ordre juridique de l'UE. En tant que principe général du droit de l'UE, il lie également les États membres lorsqu'ils agissent dans le cadre du droit de l'UE. Les obligations nationales générales découlent aussi de la convention européenne des droits de l'homme et de la jurisprudence correspondante de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le concept de bonne gouvernance. Conformément à ces normes minimales, toute personne a le droit de voir ses affaires traitées impartialement, équitablement et dans un délai raisonnable par les autorités publiques. Parmi les autres aspects connexes figurent la transparence et l'accès à l'information, qui sont des outils essentiels pour l'équilibre des pouvoirs au niveau national.

Le rôle joué par l'administration publique et les autorités locales pour rendre les informations accessibles et aisément compréhensibles (service essentiel dans des circonstances normales) revêt une importance capitale dans des situations exceptionnelles, telle la pandémie de coronavirus (COVID-19) en 2020.

«L'administration publique fonctionne trop lentement, il faut parfois des semaines pour recevoir une réponse à une demande, et, quand les informations arrivent, elles sont si confuses qu'elles sont incompréhensibles.»

(Homme, 65 ans et plus, répondant à l'enquête, Allemagne)

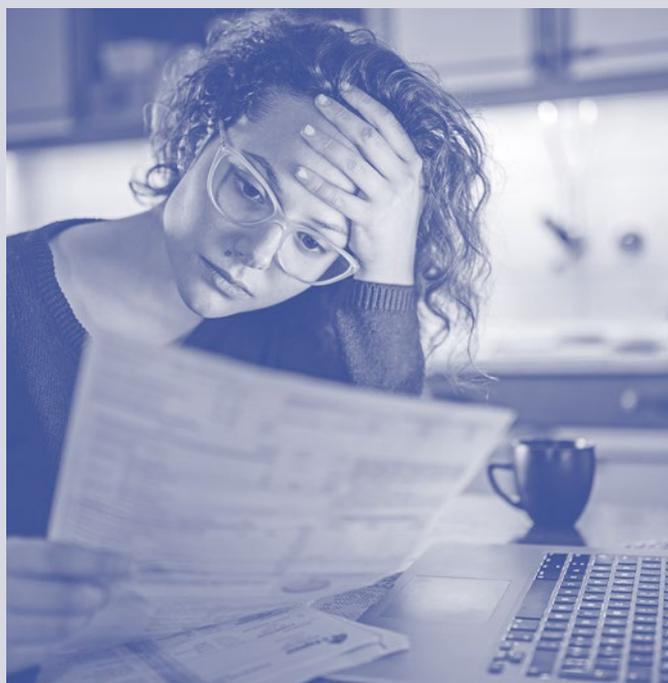
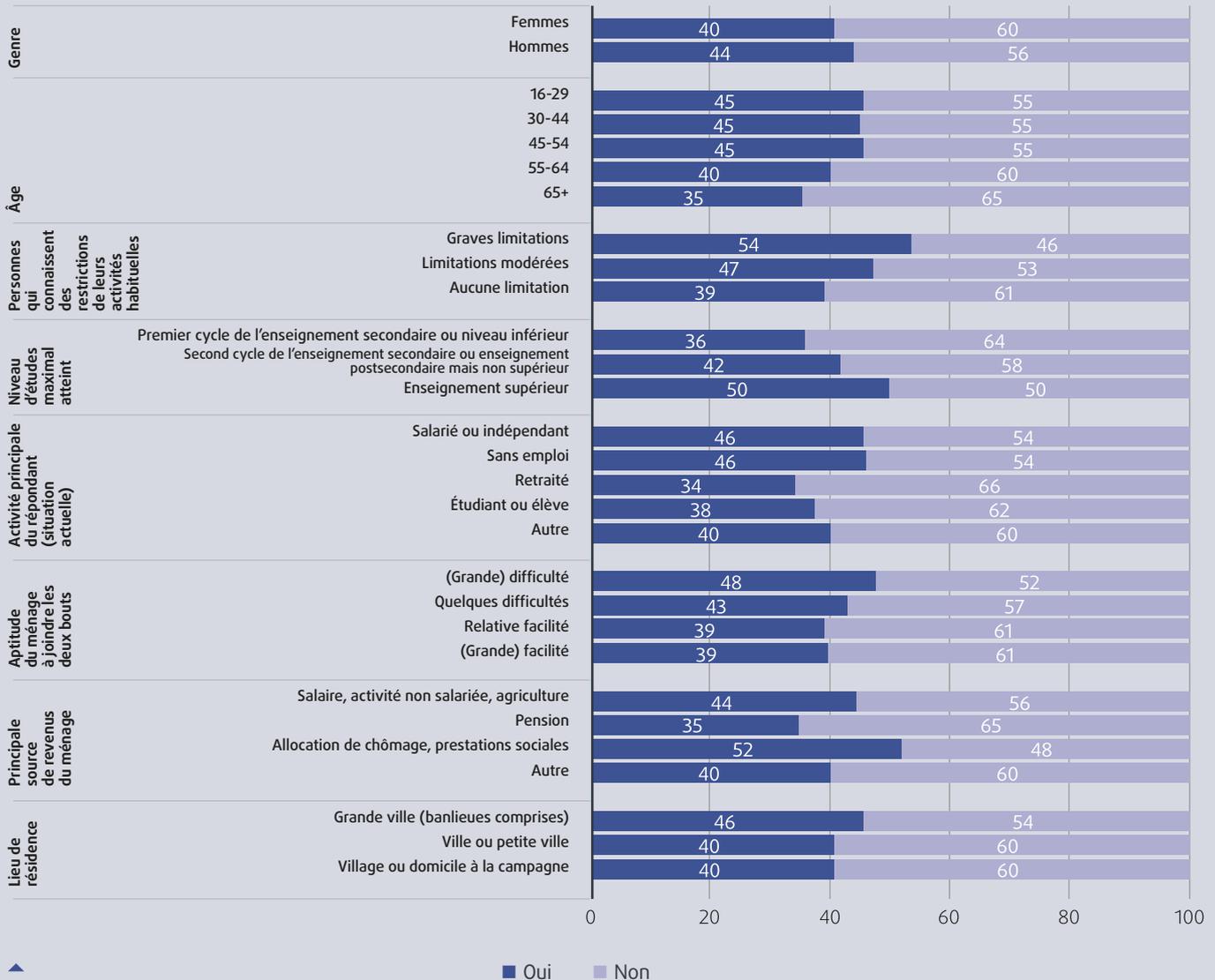


FIGURE 6 — PROBLÈME(S) RENCONTRÉ(S) LORS DES CONTACTS AVEC L'ADMINISTRATION PUBLIQUE/LES AUTORITÉS LOCALES DURANT LES CINQ ANNÉES PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE, SELON LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES SÉLECTIONNÉES (EU-27, %) ^{a b c}



Notes:

- ^a Question posée à tous les répondants de l'EU-27 invités à remplir la section «Expériences de vie quotidiennes» de l'enquête (n = 26 493); résultats pondérés.
- ^b La catégorie «Oui» indique la proportion de personnes ayant rencontré au moins l'un des six problèmes énumérés dans l'enquête en ce qui concerne l'administration publique et les autorités locales.
- ^c Pour de plus amples informations sur les variables sociodémographiques utilisées dans l'analyse, voir l'annexe I du rapport principal.

Source: FRA, enquête sur les droits fondamentaux 2019 [collecte de données en coopération avec le CBS (NL), le CTIE (LU) et l'Office autrichien des statistiques (AT)].

La corruption affecte certains États membres plus que d'autres, et en particulier le secteur de la santé. La moitié des jeunes estiment que la petite corruption est acceptable.

- ★ Dans l'UE, seule une faible part de la population (4 %) a fait l'expérience d'un fonctionnaire demandant ou attendant une faveur, par exemple un cadeau ou un don, en échange d'un service particulier. Toutefois, dans certains États membres de l'UE, cette forme de corruption est plus fréquente, et près d'une personne sur cinq y a déjà été confrontée.
- ★ La corruption relative aux services de santé est considérée comme un problème particulier. En Croatie, en Hongrie, en Lettonie et en Slovaquie, plus de 60 % des personnes affirment qu'il est (parfois tout au moins) nécessaire d'offrir un cadeau ou d'accorder un autre type de faveur, afin d'obtenir un meilleur traitement dans les hôpitaux publics.
- ★ Toutefois, une personne sur quatre (24 %) estime qu'il serait parfois ou toujours acceptable d'offrir un cadeau à un fonctionnaire pour accélérer les choses en cas d'urgence. Plus de 50 % des personnes en Croatie, en Slovaquie et en Tchéquie estimeraient (parfois au moins) acceptable d'offrir un cadeau ou d'accorder une faveur à un fonctionnaire, afin qu'il réagisse plus rapidement à une demande urgente. À titre de comparaison, 20 % ou moins des répondants partagent ce point de vue en Finlande, à Malte, au Portugal et en Suède.
- ★ Il est intéressant de noter que 48 % des personnes âgées de 16 à 29 ans estimeraient acceptable d'offrir un cadeau ou d'accorder une faveur, contre moins de 35 % dans les autres groupes d'âge.

La corruption porte atteinte aux droits fondamentaux, en vertu de la charte, de la CEDH et d'autres instruments internationaux de protection des droits humains. En particulier, elle viole les principes d'égalité et de non-discrimination (articles 20 et 21 de la charte). En fonction des secteurs concernés, de l'emploi aux soins de santé, elle viole également d'autres droits.

AVIS 7 DE LA FRA

Le lien entre les taux élevés de prévalence ou d'acceptation de la corruption et leurs incidences sur les droits fondamentaux de la population (telle l'égalité d'accès aux services publics) doit être reconnu et traité directement par les administrations publiques dans l'ensemble de l'UE. Pour ce faire, l'accent peut être placé sur les travailleurs de certains secteurs clés, tels les soins de santé, où la corruption est très répandue, et sur des catégories précises de la population, tels les jeunes, qui acceptent plus aisément certaines formes de corruption, en soulignant l'illégalité de la corruption, et le droit des citoyens à une bonne administration et à l'égalité à cet égard.

Dans les États membres où la fréquence ou l'acceptation réelles de la corruption semblent, d'après l'enquête, plus courantes, les organismes publics (soutenus par la société civile) doivent tout mettre en œuvre pour réduire ces niveaux. Un moyen d'y remédier consiste à faire en sorte que, lors du décaissement des fonds de l'UE, en particulier des Fonds structurels et d'investissement européens, les conditions favorables proposées comportent une référence à l'article 41 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne relatif au droit à une bonne administration. Cet aspect devrait faire l'objet d'un suivi systématique par les organes compétents de l'UE, tels que la Cour des comptes et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

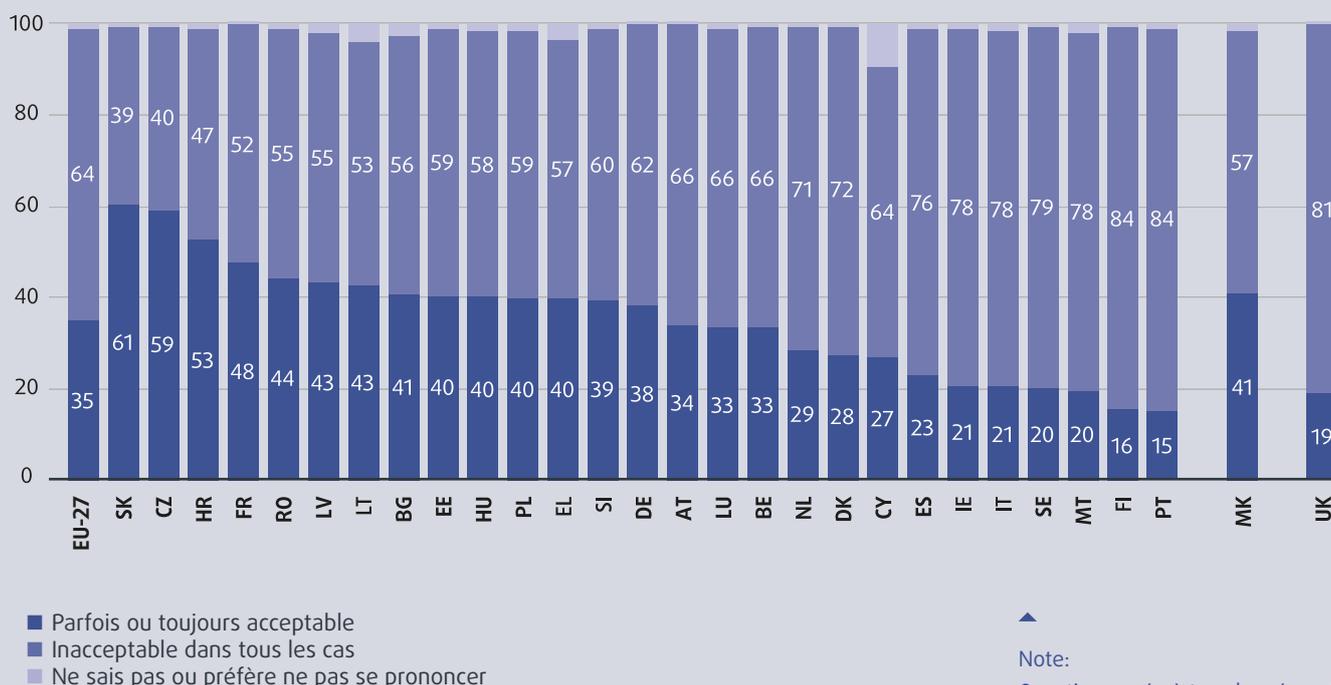
Étant donné que la corruption constitue un obstacle systémique important à la réalisation des droits fondamentaux, elle devrait devenir un aspect permanent de la surveillance dans le cadre du nouveau mécanisme européen de protection de l'état de droit, fondé sur des preuves solides et comparables. Cela peut contribuer à soutenir le rôle de l'UE envers les organes existants de lutte contre la corruption, en particulier le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe.

Dans la pratique, les droits les plus souvent affectés sont les droits sociaux. La corruption dans le secteur de la santé affecte le droit de toute personne à atteindre le meilleur état de santé possible (article 35 de la charte). Dans le secteur éducatif, le droit à l'éducation (article 14 de la charte) est en jeu. Par ailleurs, la corruption dans le secteur judiciaire viole le droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial (article 47 de la charte), qui joue un rôle clé dans le respect de tous les autres droits humains et dans la prévention de l'impunité. De plus, l'absence de système judiciaire indépendant favorise la méfiance à l'égard des institutions publiques, menaçant ainsi le respect de l'État de droit et de la démocratie.

«Les médecins des hôpitaux publics attendent toujours un cadeau pour mieux s'occuper de vous.»

(Homme âgé de 16 à 29 ans, répondant à l'enquête, Chypre)

FIGURE 7 — EST-IL ACCEPTABLE D'OFFRIR UN CADEAU OU D'ACCORDER UNE FAVEUR À UN FONCTIONNAIRE POUR QU'IL RÉPONDE À UNE DEMANDE URGENTE? POINTS DE VUE PAR PAYS (%)



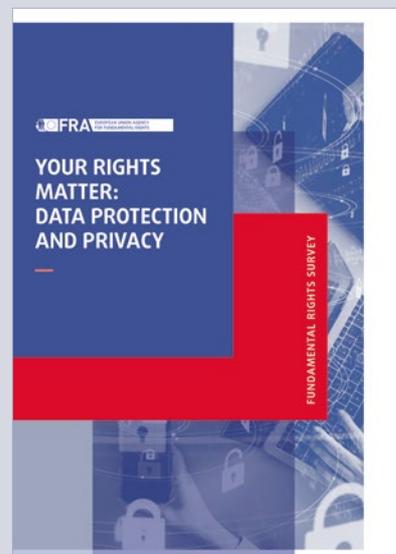
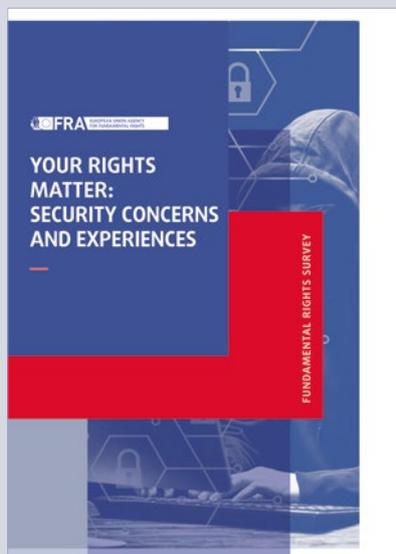
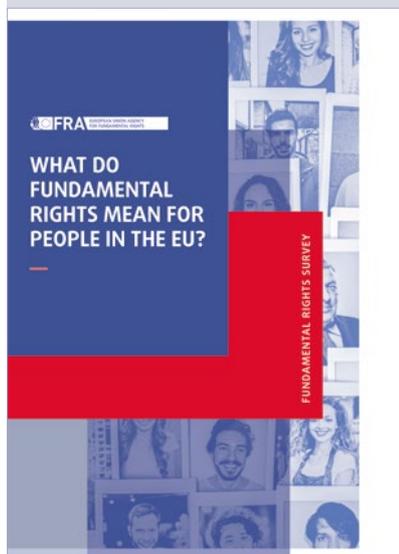
Source: FRA, enquête sur les droits fondamentaux 2019 [collecte de données en coopération avec le CBS (NL), le CTIE (LU) et l'Office autrichien des statistiques (AT)].

Note:

Question posée à tous les répondants de l'EU-27, du Royaume-Uni et de la Macédoine du Nord (n = 34 948); résultats pondérés.



Le présent résumé décrit les principales conclusions du premier rapport de la FRA dédié à l'enquête sur les droits fondamentaux. La FRA a publié plusieurs autres documents qui présentent une sélection des résultats de l'enquête. Ils sont disponibles sur le site web de la FRA.





PROMOUVOIR ET PROTÉGER VOS DROITS FONDAMENTAUX DANS TOUTE L'UE —

Le présent résumé présente les principaux enseignements tirés du premier rapport de la FRA inspiré de son enquête sur les droits fondamentaux. L'enquête a recueilli des données auprès de quelque 35 000 personnes sur leurs expériences, leurs perceptions et leurs opinions au sujet d'un ensemble de questions relevant, à des degrés divers, des droits humains.

Ce résumé se concentre sur les conclusions relatives aux aspects suivants: les opinions des répondants concernant les droits humains (ou les droits fondamentaux); leurs points de vue et leurs perceptions relatifs au fonctionnement des sociétés démocratiques (en tant que socles sur lesquels les droits humains peuvent prospérer); leurs réflexions sur les services publics, et leur engagement vis-à-vis de ces services qui ont le devoir de faire respecter la législation relative aux droits humains et de protéger les droits des citoyens.



SUSTAINABLE
DEVELOPMENT GOALS

FRA — AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

Schwarzenbergplatz 11 — 1040 Vienne — Autriche

Tél. +43 158030-0 — Fax +43 158030-699

fra.europa.eu

[facebook.com/fundamentalrights](https://www.facebook.com/fundamentalrights)

twitter.com/EURightsAgency

[linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency](https://www.linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency)



Office des publications
de l'Union européenne